



Mobilisation nationale

Le 1er Octobre 2010

Journée déterminante pour les infirmiers

Alors que les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur engagent les travaux pour conférer au DEIA le grade de master, juste reconnaissance au regard du cadre européen des certifications, **aucune amorce de renégociation salariale ne s'annonce.**

Depuis 1988, jamais le différentiel entre le DEI et le DEIA n'a été aussi minime. Pourtant le Cabinet de la ministre a reconnu en séance plénière que les grilles indiciaires du protocole du 2 février étaient génératrices d'inégalités pour les infirmiers anesthésistes, ainsi que toutes les centrales syndicales présentes.

Les infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière ne peuvent accepter contre un gain de 40 points INM lissé sur 5ans, la renonciation à la catégorie active avec pour conséquences :

- un allongement de carrière de 8 ans,
- la perte de la bonification d'une année pour dix ans de service effectif,
- la perte de l'ouverture des droits à la retraite à partir de 15 années de service,
- l'augmentation du taux de contribution au régime des retraites de 7,85 à 10,55% sur la part salariale.

Et pour les infirmiers anesthésistes du secteur privé : un allongement de carrière sans prise en compte de la pénibilité et sans revalorisation salariale.

La révision de la CCN 51 annonce une dégradation considérable des conditions de rémunérations (diminution du % d'ancienneté, suppression du taux de 100% pour les heures supplémentaires effectuées la nuit, les dimanches et les jours fériés).

La détermination des infirmiers anesthésistes reste constante et une absence de considération des points ci-dessus, risque d'engendrer une radicalisation de notre mouvement.

Un préavis de grève de 24h couvrira ce mouvement
Ne pas jeter sur la voie publique